



recensement
agricole
2010

Des agriculteurs très bien formés

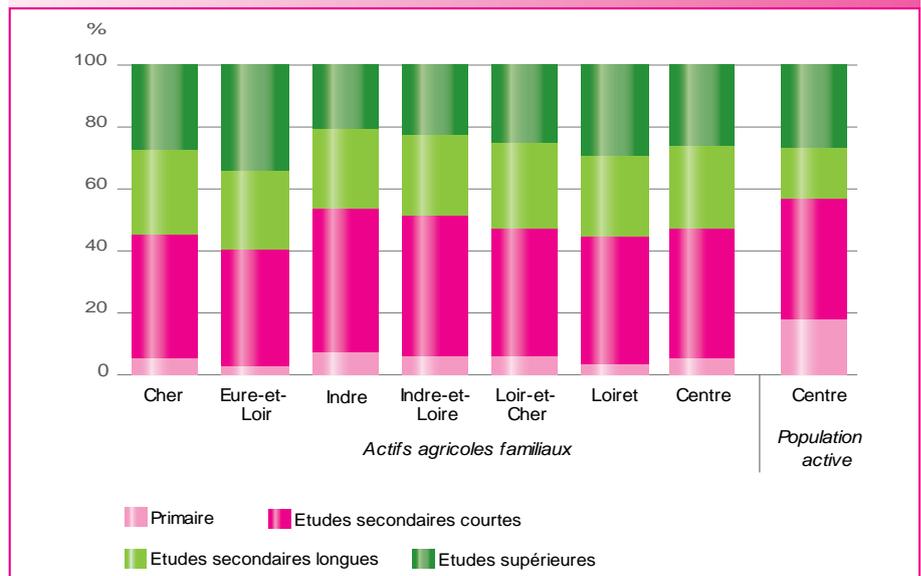
Le niveau de formation des agriculteurs s'est beaucoup élevé entre 2000 et 2010. Aujourd'hui, 20 % d'entre eux possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur. Les mieux formés s'occupent de grandes cultures, d'élevages porcins et d'horticulture. Leurs exploitations sont majoritairement de grande taille, souvent de forme sociétaire et mobilisent un capital important. La formation continue paraît davantage compléter la formation initiale que s'y substituer.

Les actifs agricoles familiaux sont plus diplômés que la population active

En 2010, la population active agricole familiale de la région Centre se compose de plus de 39 000 personnes : 25 080 chefs d'exploitation, 5 680 coexploitants et 8 300 autres personnes de la famille ayant une activité sur l'exploitation agricole. Ces actifs agricoles familiaux détiennent un niveau de formation supérieur à celui de l'ensemble de la popula-

tion active régionale. La formation initiale de niveau Bac ou plus concerne 52 % des actifs familiaux agricoles âgés de 25 à 54 ans en 2010, contre 43 % de la population active appartenant à cette tranche d'âge. En Eure-et-Loir, 60 % des actifs familiaux de 25 à 54 ans ont atteint ce niveau d'études, contre 47 % dans l'Indre.

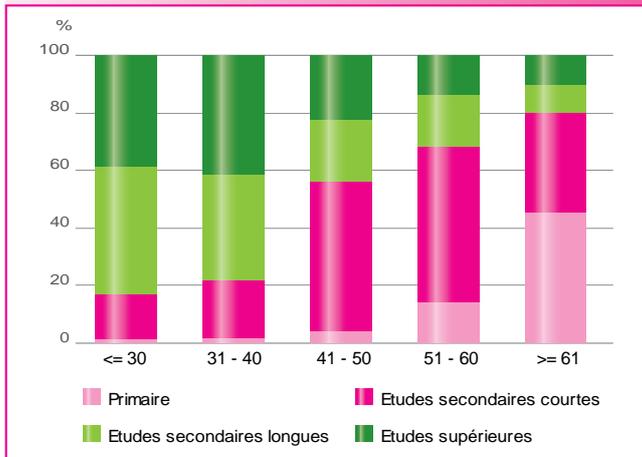
Formation initiale des actifs agricoles familiaux comparée à la population active (population des 25-54 ans)



Source : Agreste RA 2010 - Insee RP 2006



Formation initiale des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge



Source : Agreste RA 2010

Le niveau de formation s'élève

En 2010, 20 % des chefs d'exploitation et coexploitants ont une formation initiale supérieure, qu'elle soit générale, technique ou agricole. Les plus jeunes sont de mieux en mieux formés. 80 % des chefs et coexploitants de moins de 40 ans ont en 2010 un niveau d'études secondaires long ou supérieur, contre la moitié en 2000. La formation initiale de type BTS ou école d'ingénieur concerne maintenant 41 % des chefs d'exploitation et coexploitants contre 23 % en 2000.

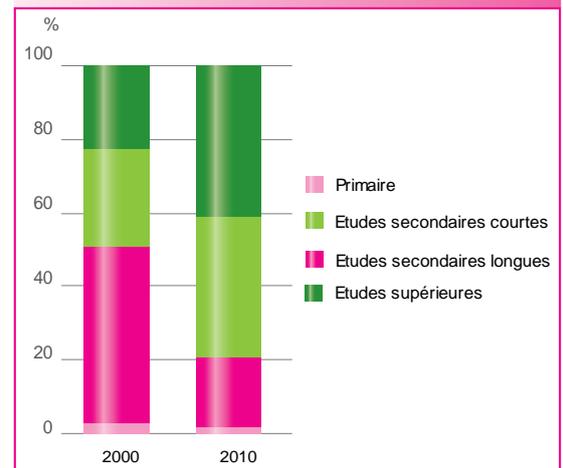
Le niveau de formation influencé par le contexte économique

La hausse du niveau de formation des agriculteurs s'explique par plusieurs facteurs :

- le pilotage des exploitations requiert de plus en plus de compétences en technique, en gestion et en informatique ;
- l'attribution des aides à l'installation des jeunes agriculteurs est conditionnée à l'obtention d'un diplôme de niveau bac depuis 1992 ;
- une offre de formation élargie et de proximité, en particulier dans le secondaire court et long ;
- le phénomène de démocratisation scolaire qui touche toutes les catégories de la population.

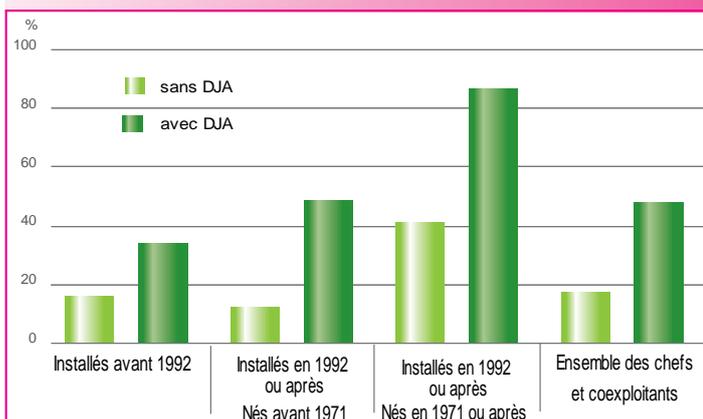
Par ailleurs, dans un contexte économique incertain (fragilité de certaines exploitations et filières), la détention d'un diplôme supérieur facilite une recherche d'emploi salarié dans le cas d'une éventuelle remise en cause de l'exercice de la profession agricole.

Formation initiale des chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans



Source : Agreste RA 2000 et 2010

Part des chefs d'exploitation et coexploitants ayant une formation agricole secondaire longue ou supérieure Installés avec ou sans DJA

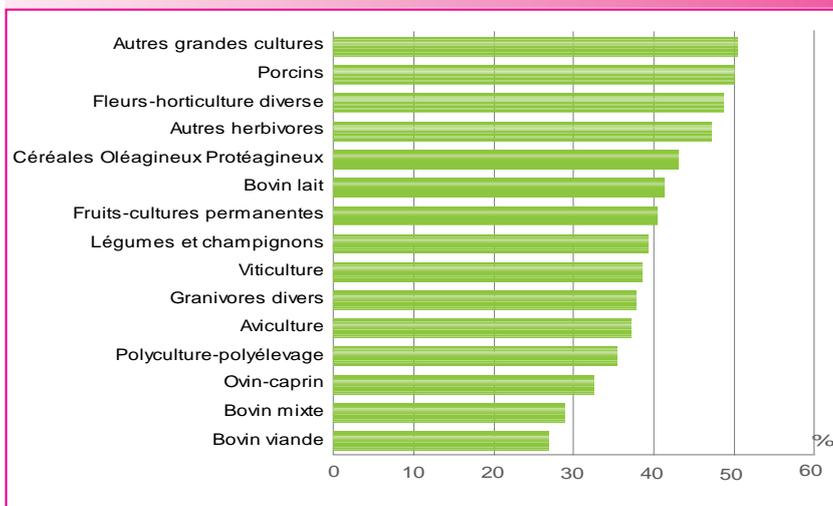


Source : Agreste RA 2010

Des études plus longues pour les bénéficiaires d'une DJA

Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont conditionnées à la détention d'un niveau de formation agricole minimum. Depuis le 1er janvier 1992, le niveau de formation exigé pour l'attribution d'une dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) correspond au diplôme de niveau BTA - bac professionnel, pour les demandeurs nés à partir de 1971. Concernant les candidats nés avant 1971, un diplôme équivalent au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) suffit. Cette exigence a contribué à relever le niveau de formation des chefs d'exploitation et coexploitants. Ainsi, 48 % d'entre eux ont un niveau de formation agricole secondaire longue ou supérieure s'ils ont bénéficié d'une DJA, contre 17 % pour les autres. Les écarts sont beaucoup plus marqués pour les chefs d'exploitation individuelle que pour les chefs d'exploitation sociétaire, dont un tiers a atteint ce niveau même sans obtention de DJA.

Part des chefs d'exploitation et coexploitants ayant une formation secondaire longue ou supérieure selon l'orientation principale de l'exploitation



Source : Agreste RA 2010

Les mieux formés travaillent en grandes cultures et en élevages porcins

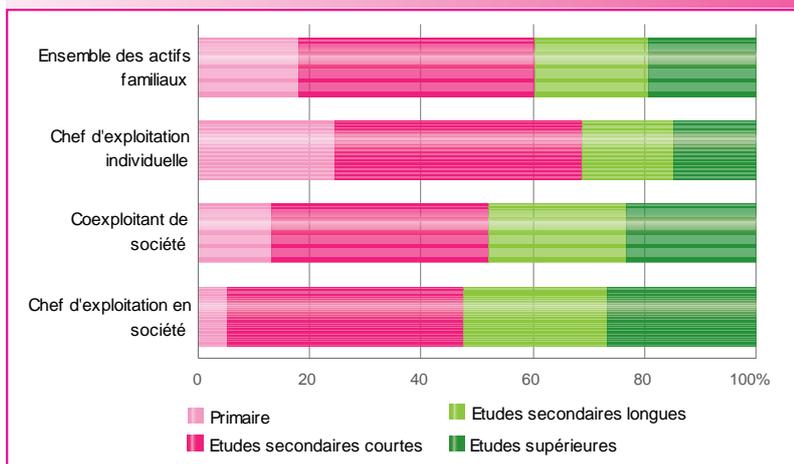
Les chefs d'exploitation et coexploitants qui travaillent sur des exploitations spécialisées en cultures de légumes de plein champ destinés à l'industrie agro-alimentaire (pois, haricots, pommes de terre...) et en cultures industrielles (betteraves, lin ...) ont plus souvent atteint un niveau d'étude secondaire long ou supérieur. Viennent ensuite les élevages porcins et les exploitations horticoles.

Globalement, le niveau de formation dans les exploitations mixtes cultures-élevage et polyélevage est moins élevé. L'accroissement de la dimension économique des exploitations (montant des capitaux investis) s'accompagne d'une élévation des niveaux de qualification.

Une meilleure formation dans les exploitations sociétaires

Parmi les chefs d'exploitation individuelle, le niveau de formation secondaire court domine, tandis que les chefs d'exploitation sociétaire ont privilégié les études de niveau baccalauréat et plus. Ces différences sont notamment imputables à l'âge et à la dimension économique des exploitations. En effet, les exploitations de forme sociétaire captent davantage les plus jeunes, donc mieux formés : 60 % des chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans dirigent ces structures. De plus, le niveau de formation est sensiblement plus élevé dans les grandes exploitations, dont font partie 80 % des chefs et coexploitants sociétaires.

Formation initiale des actifs familiaux selon le statut

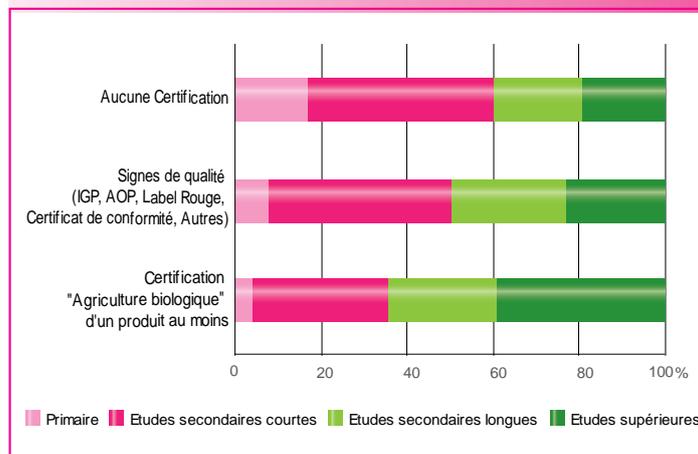


Source : Agreste RA 2010

Des exploitants plus diplômés en agriculture biologique et productions sous signes de qualité

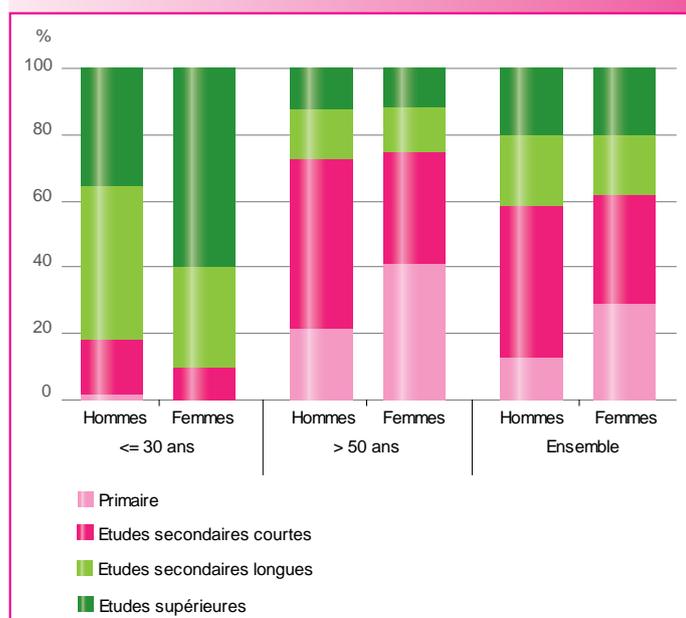
Les exploitants produisant avec des cahiers des charges spécifiques (signes de qualité et agriculture biologique) sont plus diplômés que les autres agriculteurs. Cette élévation du niveau d'études est particulièrement sensible pour les exploitants en agriculture biologique, dont 40 % détiennent un diplôme supérieur. En agriculture conventionnelle, les exploitants ont pu réaliser l'apprentissage de leur métier dans l'exploitation parentale. C'est beaucoup plus rare pour les nouvelles pratiques de l'agriculture biologique. Ces différences sont aussi pour partie imputables à l'âge moyen des exploitants : 47 ans dans les exploitations de l'agriculture biologique contre 53 ans en moyenne. La part des exploitations pratiquant l'agriculture biologique reste cependant peu élevée en région Centre (2,5 %).

Formation initiale des chefs d'exploitation et coexploitants dans les exploitations biologiques ou sous signes de qualité



Source : Agreste RA 2010

Formation initiale des chefs et coexploitants selon le sexe



Source : Agreste RA 2010

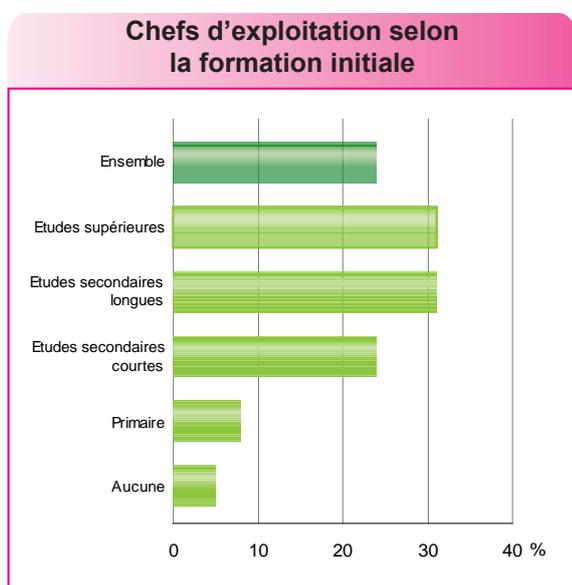
Des écarts de formation entre les femmes et les hommes

Au sein des chefs d'exploitation et coexploitants, les femmes sont en moyenne moins diplômées que les hommes. Ce constat est notamment dû au fait que les deux tiers des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes ont plus de 50 ans, cette proportion étant de 52 % pour les hommes. Par ailleurs, les femmes chefs d'exploitation sont surtout présentes dans les petites structures. Enfin, elles sont sur-représentées dans les exploitations spécialisées en élevage (présentes dans 26 % des cas pour 20 % s'agissant du total des chefs) et notamment dans le secteur des ovins-caprins ou des bovins et autres herbivores. L'écart de niveau d'études entre les hommes et les femmes est cependant différencié en fonction de l'âge. Chez les moins de 30 ans, les femmes ont un niveau de formation nettement supérieur à celui des hommes. C'est l'inverse parmi les plus de 50 ans. Les jeunes agricultrices ont choisi leur métier alors que les agricultrices plus âgées ont plutôt rejoint l'activité de leur conjoint pour des raisons sociales ou fiscales. Les femmes qui s'orientent aujourd'hui vers les métiers de l'agriculture visent un niveau de qualification supérieur pour faciliter leur insertion professionnelle.

Les plus diplômés continuent à se former

Près du quart des actifs familiaux agricoles ont suivi une formation continue, qu'il s'agisse d'une formation courte ou d'une formation longue sanctionnée par un diplôme. Les plus concernés sont les chefs d'exploitation sociétaire, dont plus d'un tiers a eu recours à la formation continue, contre 23 % des chefs d'exploitation individuelle. En général, la formation continue est plus fréquente chez les actifs agricoles familiaux dont les études initiales ont été longues. Parmi les actifs sans aucune formation initiale, seuls 5 % ont suivi une formation continue. A l'opposé, 31 % de ceux ayant terminé leur scolarité au niveau secondaire long ou supérieur, ont par la suite suivi

une formation continue. La formation continue paraît davantage renforcer la formation initiale que la suppléer. Les femmes participent moins aux formations continues que les hommes. 6 % d'entre elles ont suivi une formation courte au cours des 12 derniers mois, contre 18 % des hommes. L'écart est également significatif s'agissant des formations continues longues : 9 % des femmes y ont eu recours, contre 13 % des hommes. L'enchevêtrement des tâches effectuées sur l'exploitation (traite, vente à la ferme...) et des tâches ménagères accomplies par les agricultrices constitue un frein à leur formation.



Source : Agreste RA 2010



Source : Agreste RA 2010

Définitions

Main d'œuvre familiale

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation ou des coexploitants et enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.

La formation initiale

Elle comprend la formation scolaire et l'apprentissage. Elle peut être générale, technique ou agricole.

La formation professionnelle continue agricole

Il s'agit de l'enseignement suivi pendant la vie active en relation avec l'activité de l'exploitation. Deux types de formation sont distingués :

- Les formations qui conduisent à un diplôme : brevet professionnel agricole (BPA), brevet d'études professionnelles (BEP), brevet d'études professionnelles agricole (BEPA), brevet professionnel, brevet de technicien agricole (BTA), bac professionnel, brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), brevet technique supérieur (BTS), certificats de spécialisation seuls d'une durée de 400 à 560 heures, autres.

Le niveau correspondant au diplôme le plus élevé présenté est pris en compte et non le diplôme obtenu.

- Les formations courtes suivies au cours des 12 derniers mois. Sont retenues les sessions de formation d'une durée de trois jours minimum, pas forcément consécutifs et ayant un rapport avec l'agriculture : comptabilité, informatique, gestion...

Niveau de diplôme par catégorie

Etude supérieure : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

Etude secondaire longue : titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat ;

Etude secondaire courte : titulaire d'un diplôme de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP, CAPA) ou brevet d'études professionnelles (BEP, BEPA) ;

Primaire : titulaire du brevet des collèges, du certificat d'études primaires (CEP) ou sans diplôme.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 – 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère de l'Agriculture, et de l'Agroalimentaire.

Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un recensement agricole entre 2009 et 2010, ce qui permet de comparer leur agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit 3 critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Les questionnaires ont été saisis directement sur ordinateur portable chez l'enquêté.

Afin d'alléger la charge de réponse pour les enquêtés, les informations d'origine administrative se sont substituées aux questions posées aux exploitants à chaque fois que cela était possible.

Quelles données sont recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités -tourisme vert-, la commercialisation des produits AOC, vente directe aux consommateurs-, l'emploi salariat, emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.

